

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 12-6-2015 version: 15.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : MOS-2 grease EP-2

Code du produit : 61000
Type de produit : Pâte

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company Cyclotronweg 1

2629 HN Delft Delft - Nederland

T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031

msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4 H413

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Ce matériau et son conteneur doivent être

éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale..

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Extracts (Petroleum), Residual Oil Solvent	(N° CAS) 64742-10-5 (N° CE) 265-110-5	25 – 50	Aquatic Chronic 4, H413

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un

médecin

Après inhalation : Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Après contact avec la peau : Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Après contact oculaire : Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Après ingestion : Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nul.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques p.ex.: monoxyde de

carbone - dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant, à adduction d'air.

Autres informations : Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment.

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un

agglomérant universel, un gel de silice).

Autres informations : Peut être glissant sur dur, zone de marche régulier.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

12-6-2015 (version: 15.0) FR (français) 2/6

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au

frais.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nul.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

MOS-2 grease EP-2

DNEL / DMEL (travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée

Jusqu'ici, pas de limites nationales établies

Indications complémentaires : Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Туре	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
gants réutilisables					EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Aspect : Pâte.
Couleur : Noire.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 315 $^{\circ}$ C Point d'éclair : > 200 $^{\circ}$ C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur à 50 °C : < 1 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : ca. 900 g/l Solubilité : insoluble.

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

MO	2	arease	ED 7
IVI	3-2	urease	EF-2

3 11 11	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	· Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

: Selon la Directive pour les préparations 1999/45/CE le produit est classé non dangereux. Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008

(GHS.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

(chronique)

Ecologie - eau : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

MOS-2 grease EP-2

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MOS-2 grease EP-2

Potentiel de bioaccumulation Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

1	2.4	Mohi	lité dans l	le sol

MOS-2 grease EP-2

Sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

MOS-2 grease EP-2

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive

"Préparations".

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

Déchets : Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Vider

complètement les emballages avant élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

100			
ADR	IMDG		
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officie	ille de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Extracts (Petroleum), Residual Oil Solvent est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Extracts (Petroleum), Residual Oil Solvent est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen – Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.